



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination  
d'artères sur la commune  
de Meyrin

Du 10 novembre 1964

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la  
commune de Meyrin en date du 27 octobre 1964,

vu la préavis favorable du service des archives  
de l'Etat en date du 27 octobre 1964,

vu le développement de la commune de Meyrin,

vu la modification du caractère de ces artères,

vu l'examen de la commission des routes,

vu le règlement sur la désignation des artères  
du 9 octobre 1931,

## A R R Ê T É :

Il est donné le nom de :

- 1) Avenue de Matagnin à l'actuelle route de Matagnin.
- 2) Rue de la Colette à l'actuel chemin de la Colette.
- CV 2542 3) Rue du Bois du Lan à l'actuel chemin du Bois de Lan.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement  
en vigueur.

\*\*\*

Communiqué à :

Travaux 0 ex.  
Gautier 1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat :

*Halland*